DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025-CM/110 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BE MASSOUNE DE SALAZIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 novembre 2025. La convocation du conseil municipal avait été faite le 19 novembre 2025. Le nombre des membres en exercice : 29 Présents : 23 Absents : 06 Représentés : 2 Total des votes : 25 Le Maire, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine. Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane – PAUSE Jean Claude - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina - BRANCALIN Sandrine – BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – DE LAMOTHE Jean Bernard – ACTIF Jean Pierre - SISAHAYE Teddy. Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa. Absents représentés : RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – ECLAPIER Eric (procuration donnée à SISAHAYE Teddy). Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-110-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La nouvelle association Bé Massoune de SALAZIE (ABMS), cible les enfants âgés de 3 à 11 ans afin de leur proposer des activités ludiques, éducatives, culturelles et sportives en vue de contribuer au développement de leur apprentissage.

Elle souhaite, dans un premier temps, se positionner dans la mise en œuvre des activités périscolaires et par la suite s'orienter vers l'organisation des centres de vacances avec hébergement.

Pour ce faire, elle sollicite le soutien financier de la collectivité pour un montant de 1 500.00€ afin de faire face aux dépenses de gestions courantes et à l'organisation d'une première journée d'animation prévue au mois de décembre prochain.

Compte tenu de la forte demande sur ces formes d'accueil, la collectivité souhaite répondre favorablement à la requête de l'Association Bé Massoune de SALAZIE par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 25 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'année 2025 à l'Association Bé Massoune de SALAZIE.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM2025-110-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025